



COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, le 10 août 2016

ALLOCATION POUR LA DIVERSITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE : UNE AIDE DE 2000 € POUR PRÉPARER LES CONCOURS

Les allocations pour la diversité dans la fonction publique vont être mises en place pour la 10ème année consécutive.

Au total en Auvergne-Rhône-Alpes, 203 allocations seront attribuées par l'État, soit 406 000€ pour soutenir financièrement les candidats d'origine modeste dans le cadre de leur préparation aux concours et diversifier les recrutements dans la fonction publique. Chaque candidat sélectionné sur critères de ressources et de mérite, bénéficiera d'une aide financière de 2.000€.

Qui peut demander une allocation pour la diversité ?

- les étudiants préparant un ou plusieurs concours de la fonction publique (catégorie A ou B), notamment ceux qui sont inscrits dans les instituts de préparation à l'administration générale (IPAG) ou Centre de préparation à l'administration générale (CEPAG), ou qui s'engagent à suivre une préparation mise en place par les écoles du service public
- les candidats admis dans l'une des classes préparatoires intégrées (CPI) des écoles et instituts de la fonction publique bénéficieront de droit de l'allocation.
- les candidats préparant seuls ou à distance les épreuves du concours. Ils doivent impérativement identifier un tuteur avant le dépôt du dossier, qui devra comporter une charte du tutorat marquant l'engagement réciproque du candidat et du tuteur.
- les demandeurs d'emploi, titulaires d'un diplôme leur permettant de présenter un concours de catégorie A ou B, et s'engageant à passer les épreuves d'admissibilité de l'un des concours à l'issue de l'année de préparation

Les critères d'attribution :

Les critères d'attribution de l'allocation sont liés aux « ressources de la famille » et aux résultats des études antérieures ».

- les ressources et charges des familles du bénéficiaire ne doivent pas dépasser 33 100 euros pour l'année 2015.
- les résultats des études sont appréciés en tenant compte de la situation particulière et des mérites des personnes concernées.

Où déposer sa candidature?

Les candidats doivent adresser leur dossier complet **au plus tard le 30 septembre 2016** au **Secrétariat général pour les affaires régionales** (PFRH Allocation diversité - 69419 Lyon cedex 03).

La région Auvergne-Rhône-Alpes expérimente la dématérialisation du dossier de demande accessible sur le site internet de Préfecture du Rhône.

Pour en savoir plus : www.rhone.gouv.fr/Actualites/Allocation-pour-la-diversite-dans-la-fonction-publique

Renseignements : allocation-diversite@ara.gouv.fr

Cabinet du préfet – Service de la communication interministérielle
Jean-Michel MOREL 04 72 61 60 14

Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Standard : 04.72.61.60.60 – Télécopie : 04.78.60.49.38 – <http://www.rhone.gouv.fr>

@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes